



LE PATRIOTE

HIVER
2021



LE MAGAZINE DE LA
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL



MICHEL BOUDRIAS
Député de Terrebonne
450 964-9417

LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
450 474-1044

MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896

GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940

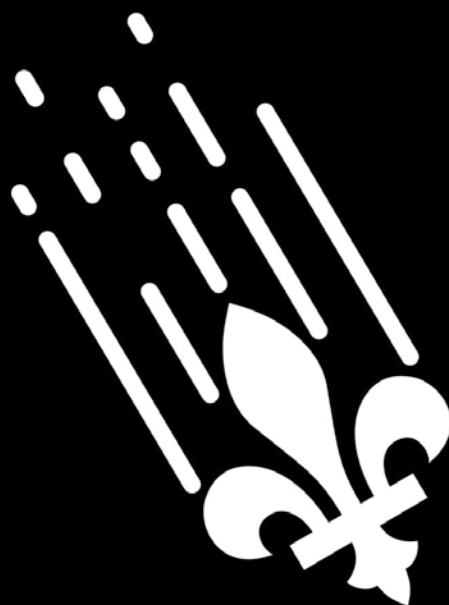
YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210

LE FRANÇAIS EN CHUTE LIBRE

UN LIVRE DE
CHARLES CASTONGUAY

UNE SYNTHÈSE MAGISTRALE
DE LA DYNAMIQUE DES LANGUES AU QUÉBEC

EN LIBRAIRIE LE 18 FÉVRIER



ÉDITÉ PAR LE

DEPUIS
1972 **MOUVEMENT
QUÉBEC FRANÇAIS**

FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE COMMUNE DE L'ESPACE PUBLIC

LE PATRIOTE

LePatriote.org

Journal édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par
la poste ou par courriel à l'adresse
journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée
avec mention de la source

Directeur et rédacteur en chef
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Mise en page
Pierre Dagesse
Paula Youwakim

**Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :**
Marie-Anne Alepin, Solange Chalvin, Pierre
Dagesse, Éleine Des Lauriers, Gaston Déziel,
Frédéric Lacroix, Claudia Larochelle, Jocelyn
Jalette, Guillaume Rousseau, Paula Youwakim.

Les opinions exprimées
dans les articles du Patriote n'engagent que leurs
auteurs.

PROCHAIN NUMÉRO : juin 2021

La Maison Ludger-Duvernay

Pour vos réunions, assemblées, tournages et
autres activités.

Nous offrons un service de diffusion clé en main
pour vos l'ensemble de vos projets à des prix
abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique
de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
COMMUNIQUEZ AU

514-843-8851

OU CONSULTEZ LE SITE
salonsalouer.com

- SOMMAIRE -

Mot de la présidente / page 5

Le français, c'est payant ! par
Solange Chalvin / page 6

Le mot juste d'Éleine des Lauriers
/page 9

Entretien avec Frédéric Lacroix /
page 10

Aux origines de la loi 101, par
Guillaume Rousseau / page 13

Des nouvelles du MQF et de la FLF
/ page 15

Entretien avec Claudia Larochelle /
page 16

Des nouvelles de la FMS et de
l'Action nationale / page 19

Bande dessinée: Louis Riel par
Jocelyn Jalette / page 20

Des nouvelles des sections / page
22

Dictomanie, le passe-temps intelli-
gent par Gaston Déziel / page 23



BLOC
Québécois

MARIO
BEAULIEU

Député de La Pointe-de-l'Île

12500, boul. Industriel,
Montréal, Québec, H1B 5P5

514 645-0101

Mario.Beaulieu@parl.gc.ca



MOT DE LA PRÉSIDENTE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Marie-Anne Alepin



Je suis heureuse de vous présenter le premier numéro de l'année de notre journal ! Comme vous le verrez, Le Patriote poursuit sa transformation et j'espère que ce nouveau format vous séduira. La langue française est actuellement au cœur des débats de société et c'est tout naturellement qu'elle est au cœur de ce numéro. Il nous reste maintenant à la replacer au cœur de nos vies.

Parfois, nous prenons pour acquis ce qui nous est pourtant le plus précieux. En agissant ainsi, nous détournons notre regard et nos gestes d'amour se font plus discrets. Et lorsque cette démonstration est absente, le trésor nous quitte à jamais. Notre langue française fait partie de notre trésor national.

Collectivement, nous avons pris pour acquis cette langue que nous chérissons tant. Il faut maintenant lui prouver notre amour, notre soutien et la protéger. Si nous voulons respecter nos ancêtres qui se sont battus pour la défendre, si nous voulons nous respecter nous-mêmes, nous devons sans plus tarder lui redonner tout l'amour qu'elle mérite. Ce n'est pas simplement notre langue maternelle, c'est la langue de notre mère nation. Il est vrai que nous croyions que c'était un amour inconditionnel. Pas du tout. Elle a besoin de notre affection, sinon elle disparaîtra. Elle exige respect. Ne voyons-nous pas qu'elle est en train de faire ses valises et voyager ailleurs ? Ailleurs, elle n'est pas en péril. Elle va même très bien dans le monde. Elle est puissante, belle, sexy, grandiose, épique. Mais ici, nous l'écorchons et elle s'effrite. Elle souhaite retrouver sa voix d'avant. Elle souhaite porter la fierté de notre nation et de notre culture. Mais elle sait qu'elle n'est pas considérée partout. Elle a pourtant tout un rôle sur les épaules. Une rivale prend toute la place. Une langue impériale, une langue d'affaires... Une langue d'Amérique qui s'entend sur toutes les ondes et sur nos petits et grands écrans. Mais pourtant, elle essaye de se faire un chemin, de garder le cap, de traverser les sentiers rocailleux. Elle a besoin de notre aide. Elle souhaite que nous lui disions tous les jours que nous tenons à elle. Elle souhaite une réelle démonstration de notre amour. Elle souhaite que nous utilisions sa voix haut et fort. Elle souhaite une protection privilégiée et des gardes du corps prévus par son État. Elle souhaite de réelles actions et elle nous convie à poser de simples gestes quotidiens. Consommons, étudions, travaillons, accueillons, vivons, aimons, créons, jouons, chantons, communiquons dans la seule et unique langue officielle du Québec; le français.



LE FRANÇAIS, C'EST PAYANT

SOLANGE CHALVIN

Prix Georges-Émile Lapalme 2020

Solange Chalvin est une journaliste, administratrice dans la fonction publique du Québec, rédactrice de plusieurs publications sur la promotion et la qualité de la langue française. Mme Chalvin s'est vue remettre, le 4 novembre 2020, le prix Georges-Émile-Lapalme. Il s'agit de la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle, par son engagement, son œuvre ou sa carrière, à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec.

Le diagnostic est tombé. Charcutée, amputée à maintes reprises de ses exigences les plus fondamentales, la Charte de la langue française est malade. Elle vit sous respirateur artificiel. Elle a besoin d'oxygène. C'est urgent. Elle n'est plus que l'ombre de la loi de 1977. Les promesses et les projets du gouvernement Legault et les « mesures costaudes » promises par le ministre responsable de la Charte, Simon Jolin-Barrette, seront-elles à la hauteur des aspirations du peuple québécois ?

Mise en vigueur, il y a plus de 43 ans, par des visionnaires comme Camille Laurin et Guy Rocher, la Charte suscita dès le début autant d'enthousiasme chez la très grande majorité des francophones que de crainte et de rejets de la part de la minorité anglophone. Pendant que la francisation des grandes et moyennes entreprises de plus de 50 employés commençait à se faire et que le français remplaçait progressivement l'anglais dans l'affichage public, dans les industries, les commerces et dans les organismes publics, une minorité de citoyens anglophones, allophones et francophones, soutenus politiquement et financièrement par le fédéral, réussissait à réduire la portée de la Loi 101 devant les tribunaux, grâce à l'activisme des juges nommés par Ottawa.

Bref retour : dans les quinze premières années de l'application de la Charte de la langue française (1977-1983) alors que j'occupais le poste de Directrice de la francisation des entreprises, nous avons réussi à imposer le français dans les plus grandes entreprises du Québec dont les papeteries, les alumineries et autres, en parlant d'argent. C'est la langue du commerce et des affaires. Pour faire accepter la francisation, il faut que ça rapporte. C'est ainsi que l'argumentaire sur la diminution des accidents de travail et sur la hausse de la productivité des travailleurs, sans compter l'amélioration du climat de travail, a réussi à convaincre les dirigeants, en majorité anglophones, à accepter d'afficher en français dans les usines, à communiquer en français avec le personnel et les clients et rapidement à engager des directeurs de production et des contremaîtres francophones. Il est apparu, assez

rapidement, qu'il était aussi payant d'avoir des membres de conseils d'administration qui maîtrisaient les deux langues. en français dans les usines, à communiquer en français avec le personnel et les clients et rapidement à engager des directeurs de production et des contremaîtres francophones. Il est apparu, assez rapidement, qu'il était aussi payant d'avoir des membres de conseils d'administration qui maîtrisaient les deux langues.

Nous nous retrouvons en 2020 avec une langue française qui n'est plus la langue officielle dans laquelle les Québécois de toutes origines devraient recevoir en français, les services de l'État, ni la langue commune qu'on s'attend à retrouver dans l'espace public. Pourtant, au moment de l'adoption de la Charte, Camille Laurin, affirmait que tout devait se passer en français dans l'espace public au Québec.

Un débat a fait rage, l'automne dernier, suite à une enquête du *Journal de Montréal*, révélant que dans le centre-ouest de la ville et dans sa grande banlieue, l'absence d'accueil en français, le refus et l'impossibilité d'être servi en français, était courant. Comment ne pas s'offusquer de ce manque de civilité envers les francophones et ne pas trouver stupide que l'on banalise Montréal au rang de douzaines de métropoles américaines en lui faisant perdre sa caractéristique touristique distincte ?

Pour faire entendre raison aux commerçants récalcitrants, pourquoi ne pas répondre à leur « Sorry, I don't speak French ! » par « Sorry, I won't buy here anymore ! ».

En conclusion, pour que le français reprenne la place qu'il devrait occuper dans les commerces de Montréal, il faut que la clientèle leur fasse savoir qu'elle n'achètera plus chez eux. Il n'y a pas que le Législateur qui doit agir mais toute la population québécoise pour redonner au français, la place qu'il devrait occuper au Québec, en particulier à Montréal.

Des mesures costaudes

A un grand malade — c'est le cas de la Charte de la langue française —, il ne faut pas se contenter de donner de l'aspirine, il faut un remède de cheval. Il faut s'assurer que le français redevienne la **langue commune, la langue d'intégration et la langue du travail**. Je propose dans un premier temps, cinq mesures essentielles.

Étudier en français au cégep

Cette façon de procéder a pour but de conserver dans le réseau francophone tous les étudiants qui, après le secondaire, choisissent le cégep anglophone. Les exigences de la Charte concernant les études au primaire et au secondaire s'appliqueraient jusqu'à la fin des études collégiales.

La fréquentation des cégeps francophones serait automatiquement rehaussée. Les cégeps anglophones demeureraient en place pour les clientèles qui leur sont octroyées par la Charte. Depuis 1995, la part des étudiants collégiaux qui fréquentent les cégeps anglais et leurs pendants privés subventionnés est passée de **14,9 % à 19 %, alors que les anglophones ne comptent que pour 8,1 % de la population québécoise et 12,5 % à Montréal**. Il serait peut-être temps qu'on réalise que les Anglophones nous coûtent extrêmement cher. Les universités anglophones bénéficient d'une contribution financière du gouvernement fédéral qui est nettement disproportionnée, soit deux fois et demie la proportion d'anglophones au Québec. Pourquoi ? Le financement démesuré des institutions anglophones par l'argent public est nettement abusif compte tenu de leur poids démographique.

De plus, cette décision aurait des effets positifs sur la langue de travail. En effet, une étude réalisée par l'OQLF en 2008 a montré que la langue des études déterminait largement la langue de travail; ainsi 90,3 % de ceux qui avaient fait leurs études professionnelles en français travaillaient principalement dans cette langue, alors que seulement 39 % de ceux qui avaient fait leurs études professionnelles en anglais faisaient de même.

Une autre façon de procéder serait tout simplement de **rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans**. Cela n'aurait rien d'original puisque l'Ontario a instauré cette mesure en 2006 et que plusieurs pays ont la même exigence. Qu'attendons-nous ? Cela nous permettrait de conserver dans le réseau francophone tous les étudiants qui quittent après le secondaire pour choisir le cégep anglophone. Les mêmes exigences de la Charte avec ses exceptions concernant les études au primaire et au secondaire s'appliqueraient.

Restaurer le français dans l'Administration publique,

Une étude publiée par le Conseil supérieur de la langue française, en 2019, a révélé que, pour l'ensemble du Québec, environ la moitié du personnel de l'Administration publique, utilisait couramment l'anglais dans ses interventions orales avec les personnes morales et les entreprises. Le ministre Jolin-Barrette admettait lui-même lors d'une conférence de presse en novembre dernier, que des villes de la région de Montréal et des arrondissements de Montréal n'ont pas encore de certificats de conformité à la Charte de la langue française. Que fait donc l'OQLF pour faire respecter la loi ?

Renforcer les mesures dans l'affichage public

Non seulement dans l'affichage public mais aussi dans la publicité commerciale, dans les guides d'instruction qui accompagnent les produits, dans les reçus et les factures, le français doit être renforcé. La présence sournoise donnée à l'anglais dans la présentation des emballages, même de certains fleurons de notre industrie alimentaire, est alarmante. La loi est pourtant très claire dans ce domaine : l'affichage public et la publicité commerciale doivent être en français. Une autre langue d'affichage est tolérée à condition que le français soit également présent et demeure **prédominant**. Un sondage Léger publié en novembre dernier souligne que 75 %

des personnes interrogées sont favorables au respect et même au renforcement de cet article de la Charte.

Appliquer la Charte de la langue française aux entreprises sous juridiction fédérale

C'est peut-être l'une des mesures les plus faciles à instaurer. Le gouvernement fédéral semble enclin à accueillir une telle demande du Québec. Il est vrai que cela ne touche que les sociétés sous juridiction fédérale comme les télécoms, les transports, les banques et les institutions financières. Il y a plus de 300 entreprises de cette nature au Québec qui emploient environ 135 000 salariés.

Assurer le financement nécessaire à la francisation des nouveaux arrivants non francophones

C'est une mesure essentielle pour s'assurer de l'appartenance au Québec des allophones. Plus de 80 % des Québécois sont d'accord avec cette mesure.

Pourquoi le gouvernement accorde-t-il si peu de moyens financiers aux organismes sans but lucratif qui dispensent des cours de français ?

Coercition et persuasion

L'inaction ne peut durer plus longtemps. Le français sera toujours en position de vulnérabilité au Québec à cause de son caractère unique, celui d'une langue minoritaire dans un océan anglophone. Cette tendance ne peut être renversée uniquement par des politiques gouvernementales. Nous nous entendons tous sur le fait qu'en matière linguistique, l'action du gouvernement est indispensable et urgente. C'est à lui que revient la mise en place de mesures coercitives. Mais c'est à la société civile qu'il appartient de prendre en mains le maintien, la diffusion et l'amélioration de la qualité du français au Québec.

En 2020 de nouveaux partenaires devraient être sollicités pour promouvoir le français et accélérer sa pénétration dans toutes les couches de la société. Où les trouver et quels moyens d'action employer ?

Je cible quatre groupes particulièrement importants :

Les enseignants, les ordres professionnels, les syndicats, les entreprises et les associations culturelles, patriotiques et d'affaires. Ces quatre groupes ont le pouvoir et les moyens de rejoindre un public extrêmement varié, englobant des Québécois de tous les domaines. Si ces groupes se donnaient comme objectif de sensibiliser leurs membres à l'amélioration de la qualité de la langue d'accueil, de l'affichage, du travail et d'échanges dans l'espace public, des changements importants pourraient en résulter. C'est le temps de l'action citoyenne.

Les enseignants

L'un des partenaires les plus importants d'un tel programme est sûrement le monde de l'enseignement. Comment expliquer que des jeunes ayant complété onze années d'études, soit le niveau secondaire, ne puissent pas s'exprimer correctement en français, truffent leurs discours d'anglicismes et peinent à exprimer une idée claire ? Faut-il remettre en question la qualité même de l'enseignement du français, la langue parlée des enseignants, le peu d'heures consacrées à l'enseignement de la langue maternelle ? C'est à la Fédération des syndicats de l'enseignement du Québec qu'il appartient de répondre et d'effectuer les changements qui s'imposent auprès de leurs membres.

Les ordres professionnels

Un deuxième partenaire, peu souvent interpellé malgré son grand pouvoir, ce sont les ordres professionnels. On nous rapporte fréquemment dans les journaux des cas pathétiques de médecins et d'infirmières installés au Québec depuis quelques années, dont les enfants apprennent le français à l'école et qui ne peuvent

travailler dans leur profession, faute de parler français. Ils sont chauffeurs de taxi, manutentionnaires, livreurs, etc. Les exigences des ordres concernant la reprise d'études et d'examens sont sans doute justifiées bien qu'elles se fassent au détriment de l'utilisation plus rapide de ces professionnels dont nous avons tellement besoin dans le domaine de la santé. Mais qu'attendent les ordres pour offrir des sessions intensives de français à ces professionnels pour accélérer leur intégration dans nos hôpitaux, nos cliniques, nos pharmacies ?

Les entreprises et les syndicats

Il est urgent que les entreprises instaurent des cours de français dans les entreprises. Certaines chambres de commerce ont pris l'initiative de mettre sur pied en collaboration avec le Centre de service aux entreprises de trois commissions scolaires de l'Île de Montréal des cours entièrement gratuits donnés sur les lieux de travail, avec des horaires flexibles et adaptés au secteur d'activité des travailleurs.

Les syndicats ont joué historiquement un rôle très important dans la francisation des milieux de travail. Ne pourraient-ils pas reprendre le flambeau et s'immiscer dans les entreprises de moins de 50 employés où ils sont présents puisque nos gouvernements successifs résistent au changement de la loi ? Sont-ils encore les chiens de garde sur qui l'Office comptait pour que le français demeure en première place dans les grandes entreprises ?

Les associations culturelles, patriotiques et d'affaires

Le Québec est reconnu pour son foisonnement de créateurs aussi bien dans le domaine des arts et des lettres, que de la musique, du théâtre, de la chanson et des variétés. Leurs associations professionnelles représentant des milliers de membres, ne pourraient-elles pas se soucier davantage de la langue véhiculée par leurs membres partout dans le monde ? Le *joual* a fait son temps. L'usage du français dans l'espace culturel est souvent pitoyable. Notre culture, déjà fragilisée par un contexte géographique, historique et politique, est en train de se dissoudre dans une langue dont on se demande si elle est encore française et qui tôt ou tard nous isolera de la francophonie.

Et pourtant, nous devrions être fiers d'appartenir à une communauté qui compte plus de 275 millions de parlants français au monde. Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde et la troisième langue seconde.

Pour faire accepter la francisation aux entreprises et aux commerces, au début de l'application de la Charte de la langue française, il fallait que ça rapporte.

Le français, c'est payant

Pour faire accepter aujourd'hui, l'utilisation d'un français de qualité aussi bien au travail que dans l'espace public, retrouvons le slogan des années 1970 : « **Le français, faut que ça rapporte !** »

Faisons valoir l'avantage économique d'avoir un personnel qui s'exprime en français, en anglais et souvent dans une ou deux autres langues. Pour percer à l'international, plusieurs jeunes entrepreneurs semblent convaincus qu'il faut donner un nom anglais à leur entreprise. C'est tout le contraire. Ils sont alors noyés dans des millions d'entreprises américaines, chinoises et autres qui affichent des noms semblables. Pour se faire connaître, il faut se distinguer. La meilleure preuve est sûrement le Cirque du soleil. Le français est un atout, non un handicap. De plus en plus de consommateurs à travers le monde estiment qu'une marque locale rime avec authenticité. L'identité régionale a la cote, comme « l'achat chez-nous ». Pourquoi ne pas en profiter ?

Il faut être persuadé qu'un français de qualité est un moyen de promotion sociale, grâce à l'offre d'emplois, lui aussi de qualité, et au développement de partenariats économiques avec les pays de la francophonie.

L'adhésion de la majorité des Québécois de tous âges, s'exprimant en français, est nécessaire pour renverser le courant vers une anglicisation galopante. L'adhésion des jeunes est indispensable. Un rayon d'espoir se dessine avec Accent Montréal, mouvement créé récemment par trois jeunes femmes, Emma-Félix Laurin, Sabrina Mercier-Ullhorn et Catherine Brassard qui organisent des manifestations pour le français et font pression sur la ville de Montréal pour que le français soit la langue d'accueil et d'affichage partout sur le territoire. Le français doit redevenir la langue commune de tous, non seulement au Québec, mais surtout à Montréal, principale ville d'accueil des touristes.

Ce n'est plus le temps de se demander quoi faire. **C'est le temps d'agir !**



Histoire par François Lemieux

L'inventaire des lois interdisant la langue française en 1938

Au lendemain de la grande dépression des années 1930, le gouvernement fédéral met sur pied la Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces, dite Rowell-Sirois. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal y présente un mémoire en 1938 qui fait la manchette des grands journaux²⁰ et dont le contenu est publié dans *Le Devoir*²¹. C'est à cette occasion que la Société affirme que la confédération est un pacte entre deux nations. Elle a aussi profité de l'occasion pour faire la liste des législations qui interdisaient la langue française. Ces lois bannissaient le français du programme scolaire au Canada :

- 1871. Loi du Nouveau-Brunswick
- 1877. Loi de l'Île du Prince-Édouard
- 1890. Loi du Manitoba qui interdit aussi le français officiel.
- 1892. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest
- 1912. Loi du Keewatin
- 1912. Loi de l'Ontario. - Le Règlement XVII.
- 1916. Loi du Manitoba²².

Ces lois ont eu l'effet escompté puisque, la proportion des francophones hors-Québec est passée de 8,2 % en 1901 à 3,8 % en 2016²³.

LE MOT JUSTE

Élaine Deslauriers

Depuis les débuts de cette chronique, nous avons traqué les anglicismes. Nous en avons vu beaucoup. Dans cette édition du *Patriote*, nous vous proposons de jeter un regard sur certains mots pour lesquels nous hésitons parfois (ou souvent) sur le genre. Sont-ils masculins ou féminins ? Il y a sûrement des mots que, chaque fois que vous vous préparez à les écrire, vous vous demandez, est-ce masculin ou féminin ? Ces mots sont comme des pièges dans lesquels nous tombons allègrement. **Un** ou **une** montgolfière ? **Un** ou **une** armoire ? Voici donc des noms masculins qu'on emploie par erreur au féminin, et vice versa.

Commençons par les noms masculins qu'on utilise à tort au féminin. Le premier de notre liste, est sans conteste « autobus ». On entend souvent « **La** 55 est toujours en retard ! », ce qui écorche les oreilles. Par contre, si on parle de la « ligne de bus », ce ne serait pas faux. Aussi, **un** ascenseur est très utile lorsqu'on doit se rendre au vingtième étage d'un immeuble, surtout s'il n'est pas **plein** lorsqu'il s'arrête à notre étage. Les amateurs de bonbons raffolent des **bons** jujubes de toutes les couleurs, surtout les rouges. N'oublions pas éclair, orage, tentacule, orteil, et esclandre pour n'en nommer que quelques autres.

Passons aux mots féminins qu'on utilise indûment au masculin. **Une** agrafe sert à attacher des feuilles de papier ensemble. En français, **une** apostrophe est un signe graphique qui indique l'élision d'une voyelle. Aussi, que l'on parle d'un vaisseau sanguin ou d'une voie de circulation, le terme artère est féminin. Ajoutons à cette liste enclume, ecchymose, écharde et intrigue... mais il y en a beaucoup plus.

Parfois, pour rendre la tâche plus difficile, certains mots ont les deux genres. C'est le cas de granule. Pour désigner un médicament, granule est masculin, même si Mes Aïeux ont chanté « Une p'tite pilule, une p'tite granule ». En astronomie, lorsqu'on parle des « grains brillants, cernés par des zones plus sombres, observés sur la photosphère du soleil », ce terme est féminin (Antidote).

Et qu'en est-il du coronavirus ? Dans les différents médias, on a hésité entre **la** et **le** COVID-19, car il y a eu une confusion entre la dénomination du virus (SRAS-CoV-2, masculin) et celle de la maladie (COVID-19, féminin). Le terme COVID-19 (de coronavirus disease) est la désignation officielle retenue en février 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les sigles étrangers prenant généralement le genre qu'aurait en français le mot de base qui les compose, COVID-19 est donc de genre féminin, car dans la forme longue du terme français, **maladie à coronavirus 2019**, le mot de base est **maladie**. (Grand dictionnaire terminologique, OQLF)

Pour terminer, répondons à la question que nous nous posions au début de cette chronique. **Une** armoire est un meuble bien pratique. Et, quand la pandémie sera derrière nous, peut-être pourrons-nous aller voir les **belles** montgolfières à l'International des montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Banque de dépannage linguistique, Office québécois de la langue française.
Termium Plus
Antidote 10, Druide informatique inc. 2019

A black and white close-up portrait of a man with long, wavy hair, looking directly at the camera with a slight smile. The background is blurred.

FRÉDÉRIC LACROIX

DÉCLIN DU FRANÇAIS:
DES SOLUTIONS EXISTENT !



Chercheur indépendant, physicien de formation, Frédéric Lacroix s'intéresse au statut de la langue française depuis de nombreuses années. Son livre, véritable bible sur la question linguistique, *Pourquoi la loi 101 est un échec*, ne laisse personne indifférent. Et si, collectivement, nous étions moins indifférents à l'effritement du français ?

par Marie-Anne Alepin

À qui s'adresse votre livre intitulé « Pourquoi la loi 101 est un échec » ?

Je voulais écrire un livre pour monsieur et madame Tout-le-Monde. Je voulais un livre synthèse qui fasse le tour de la question de manière objective. Ce livre-là n'existait pas. Il y a des livres qui ont été écrits sur la question linguistique comme l'excellent livre d'Éric Poirier, *La Charte de la langue française*, qui s'adresse surtout aux avocats.

« La loi 101 au cégep est un minimum absolu. »

Selon vous, pour protéger la langue, si on avait à choisir, faudrait-il contraindre ou éduquer ?

Je n'aime pas le mot contraindre. Notre politique linguistique est un laisser-aller. Un grand coup a été donné en 1977 et depuis, la question a été abandonnée. L'éducation joue un rôle absolument central dans le recul du français au Québec et à plusieurs niveaux. La place accordée à l'anglais au primaire et au secondaire depuis 15 ans est en train de miner les assises de l'importance et de la valorisation accordées au français. On valorise beaucoup l'anglais dès la première année du primaire et ça finit avec l'anglais intensif en 6^e année. Au secondaire, on rempile. Après ça, on offre le choix du cégep et de l'université. Donc on est en train de se tirer une balle dans le pied. À Québec il y a un cégep anglophone qui est en train de gruger les meilleurs étudiants partout dans la région et qui est vu comme le cégep de l'élite. La loi 101 au cégep est un minimum absolu. Si on n'a pas ça, dans 20 ans, on ne sera plus ici à discuter de la question. 20 ans j'exagère peut-être, mais sur une génération on va être rendu probablement un gros Nouveau-Brunswick.

Les Québécois ont à cœur le français. La question des cégeps est quand même un point qui accroche. Pouvez-vous nous expliquer le problème ?

Selon moi, c'est au cégep que le contact avec la culture québécoise se fait. C'est aussi au cégep que les jeunes deviennent des adultes et qu'ils établissent leur réseau pour la suite. C'est vraiment une période de transition extrêmement critique dans la vie d'un jeune. Si tu choisis le cégep anglais, tu te branches dans une culture qui n'est pas la culture québécoise de langue française. Les effets à long terme sont qu'un jeune inscrit au cégep en anglais va s'inscrire à l'université en anglais et les probabilités de cela sont de 90 %. Une étude de l'OQLF montre que la langue des études terminales déterminent la langue de travail. On bascule dans la communauté anglophone de Montréal. Ce problème est beaucoup plus important à Montréal parce qu'il y a un bassin démographique anglophone qui permet ce recrutement. Donc collectivement, on est en train de financer l'expansion de la communauté anglophone

de Montréal à même les fonds publics, en contrevenant totalement à l'esprit de la loi 101. On défait aux études supérieures ce qu'on fait aux études primaires et secondaires, et avec une insouciance et une inconscience presque admirables parce que ça fait près de 30 ans qu'on parle de la loi 101 au cégep.

La charte de la langue française créée en 1977 a été effritée avec le temps. Qu'espérez-vous avec la réforme du Ministre Jolin-Barrette ? On comprend que la porte du cégep risque d'être fermée. Êtes-vous positif ?

J'étais positif jusqu'au projet de loi 66 qui a été voté avant les Fêtes où ils ont inclus une expansion majeure de Dawson et de McGill. C'est un choix réfléchi de la part du gouvernement. Le PM Legault a déjà dit non à la loi 101 au cégep. Le gouvernement n'était pas obligé d'offrir ces expansions. C'est un exemple vraiment frappant du manque de réflexion au plus haut niveau.

En plus des actions du Québec, le fédéral en ajoute par en arrière avec son fameux « pouvoir de dépenser » qui est assez contesté... Effectivement et peu importe les champs de juridiction. Le fédéral donne le tiers des investissements au Québec, à McGill par exemple. C'est absolument hallucinant et on n'en entend jamais parler ! Donc le fédéral favorise de façon outrageuse les institutions anglophones puis Québec ne cherche pas par ses politiques à corriger une iniquité que le fédéral introduit. Le Québec pourrait se dire que le fédéral donne le tiers à McGill alors nous, le Québec on ne donnera pas à McGill pour que ce soit équitable.

Dans le livre vous proposez des solutions pour protéger le français. Si vous aviez une baguette magique, que faites-vous ?

Je pense que la clef de la question, c'est l'éducation. Pour commencer, j'applique la loi 101 au cégep. Deuxième chose, je change la politique de financement des universités et je travaille à égaliser le financement et la qualité à travers les universités. Donc ça veut dire combattre le fédéral. Troisième chose, je redonne au français une place centrale à l'école primaire et secondaire et j'enlève l'anglais en première année du primaire.

Qu'en est-il de l'immigration ? Ça prend un meilleur accueil ?

L'immigration, c'est extrêmement important. On ne peut pas dire que si des immigrants s'associent à la communauté anglophone c'est en raison d'un mauvais accueil. Selon moi, c'est une question de rapport de forces. Ils arrivent ici, et tout le monde peut constater, surtout dans la région de Montréal, que l'anglais a un statut supérieur. L'anglais te permet d'aller plus loin, d'avoir un meilleur travail. Ils comprennent très rapidement de quoi il en retourne. Les francophones sont une communauté dominée. Il n'y a pas d'intérêt à rejoindre une communauté qui est dominée et qui est en train de se diriger vers la porte de sortie.

Le recensement de 2006 de Montréal, la plus grande ville francophone des Amériques, démontre que le français est devenu minoritaire. Il n'y a pas un signal à comprendre ?

Oui, ça aurait dû être le signal du réveil mais au lieu de ça, toute notre élite s'est mise la tête dans le sable. On a eu les premières indications que la loi 101 ne marcherait pas en 1994. Charles Castonguay a écrit un rapport pour le Conseil Supérieur de la Langue française où il a analysé les tendances linguistiques et il a dit qu'on était très loin du compte. Seules les clauses scolaires ont eu un effet sur la situation linguistique. Le Parti Libéral avait intérêt à ce que les choses dégénèrent, puis les autres partis n'ont pas eu de courage à mon avis. Ce qui est en train de conduire à un certain réveil, c'est que même avec la tête dans le sable, on ne peut plus se compter d'histoires. Quand tu te promènes à Montréal, tu vois bien que les choses ne tournent plus rond. Le déni est rendu insoutenable.

La Charte de la langue française de 1977 énonce que le français est la langue officielle du Québec. C'était un geste politique fort. N'est-ce pas là un grand succès ?

L'intention de Camille Laurin était extrêmement claire, il voulait effacer la conquête en faisant ça. Quand je dis que la loi 101 est un échec, ce n'est pas pour minimiser le rôle de cette loi. C'est pour dire que ce qui est dramatique, c'est que la loi n'a été suivie de rien, alors que Camille Laurin avait bien dit que cette loi-là était un commencement de mesures pour la langue. Alors qu'en fait ça a été le commencement et la fin en même temps. C'est ça qui est dramatique. C'est l'abandon par les élites de ce dossier-là, pendant que le fédéral passait à l'attaque et commençait à démolir la loi 101. Québec aurait dû passer à l'offensive. Ils auraient pu utiliser la clause nonobstant ou peut-être engager un conflit de légitimité puis refuser de reconnaître les décisions des juges fédéraux. Le fédéral s'en est toujours contrefiché de cette affirmation qui dit que le français est la langue officielle du Québec. L'État du Québec lui-même ne reconnaît pas ça dans ses actions. Tout comme M. Legault qui fait ses conférences en bilingue par exemple.

Si son désir est d'inclure tout le monde, pourquoi ne communique-t-il pas en langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits ?

C'est une bonne question. À ma connaissance, il n'a pas répondu là-dessus. Au niveau symbolique, ce serait intéressant. Si on restructure les cours de langues au primaire, ce qu'on devrait faire, c'est introduire des notions de langues autochtones. Ce serait vraiment intéressant à mon avis. Non seulement au point de vue du rapprochement avec les 11 nations autochtones reconnues, mais aussi pour développer la conscience des jeunes pour le fait que les langues ça ne se limite pas juste à l'anglais. On a enlevé le latin et le grec du cours classique, ça a été remplacé juste par de l'anglais.

Le problème n'est pas dans le fait de parler plusieurs langues de manière individuelle, comment le faire comprendre ?

Il y a toujours une confusion entretenue entre le bilinguisme individuel et institutionnel. On brouille les lignes pour faire accepter l'un en parlant de l'autre. On ne peut pas être contre la vertu. Oui, parler plusieurs langues est une bonne chose, mais on prend ça puis on l'applique au bilinguisme institutionnel qui n'est pas du tout la même chose. Une façon de sortir de ça serait par exemple d'éradiquer le bilinguisme à l'école et offrir le choix de la langue

seconde. On s'entend que tout le monde apprendrait l'anglais quand même, mais symboliquement ce serait fort.

Comme vous le dites dans votre écrit, nous ne pouvons séparer la langue de la culture. De plus, la langue n'est pas seulement un outil de communication, c'est le cœur de toute une nation. Il y a une espèce d'incompréhension à ce niveau-là au gouvernement. Si le français s'effrite, que va-t'il rester ?

Quand je parle de la langue, pour moi, c'est le marqueur culturel. C'est juste que tu peux quantifier la langue, la culture tu ne peux pas. J'utilise l'une comme proxy pour l'autre. Une des choses qui m'inquiète le plus de la pandémie, c'est que tout est devenu virtuel, numérique et tout le monde s'est précipité sur Netflix, Disney, etc. Comment est-ce qu'on va pouvoir récupérer ça après ? Tout le monde est branché sur la culture américaine parce que c'est eux qui détiennent les plateformes. On a TOU.TV qui est payant et fédéral. Sinon qu'est-ce qu'il y a ?

Il y a *Illico, Éléphant...* Mais dites-nous, est-ce que nous sommes en train de faire de la culture au Québec un gigantesque IKEA où tout serait identique et standardisé à l'échelle mondiale ?

C'est ce que les plateformes font. Je n'ai pas conscience qu'il y ait des projets pour faire concurrence à ça, avec notre propre culture. *Éléphant*, c'est très bien mais pas suffisant. Ça prendrait des projets de grandes ampleurs où on développe des plateformes et où le gouvernement s'implique et sort le financement. Qu'est-ce qui va ressortir de la pandémie ? Il y a une accélération de l'américanisation des choix culturels c'est clair.

« Pour moi, le français est vraiment un bien immatériel, c'est un héritage, c'est quelque chose de précieux et d'important. »

Pouvez-vous nous parler de la dernière citation de votre livre ?

Pour moi, le français est vraiment un bien immatériel, c'est un héritage, c'est quelque chose de précieux et d'important. C'est une culture qui est riche, qui est unique et que nous devons transmettre le plus possible. C'est vraiment ce qui nous distingue. J'ai des jeunes collègues qui parlent à leurs enfants en anglais pour leur donner une longueur d'avance, je suis absolument incapable de comprendre cette mentalité.

Voulez-vous ajouter un mot ?

Si on veut faire des changements réels, il faut partir de la réalité et avoir un portrait le plus exact possible. De Gaulle disait « il n'y a de politiques qui vaillent qu'à partir des réalités ». J'ai voulu faire un portrait que j'espère le plus exact possible. Le message est qu'il faut faire quelque chose. On parle beaucoup de l'implication de l'État, mais il est très important de s'impliquer collectivement et ça peut commencer par refuser de se faire servir en anglais au dépanneur.

Guillaume Rousseau est avocat et professeur de droit à l'Université de Sherbrooke. Il reçoit en 2019 le prix du Patriote de l'année remis par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il est co-auteur de l'ouvrage *Le droit linguistique au Québec*. Actuellement, M^e Rousseau représente le Mouvement laïque québécois dans le procès contre la Loi sur la laïcité de l'État, connue comme le «projet de loi 21»

AUX ORIGINES DE LA LOI 101 : UNE RÉVOLUTION PAS SI TRANQUILLE¹



En 1960, l'accélération de la modernisation du Québec débute avec l'élection du Parti Libéral dirigé par Jean Lesage. Certains des aspects les plus pertinents de cette révolution sont résumés par les professeurs Gérard Divan et Jacques Léveillé pour qui le vocable « Révolution tranquille » « évoque avant tout un changement radical des mentalités québécoises en rapport avec l'appareil étatique québécois et en rapport avec la possibilité d'utiliser cet État à des fins de promotion du groupe canadien-français »². Dans ce contexte, le gouvernement Lesage crée un Office de la langue française, dont le mandat consiste à veiller « à la correction et l'enrichissement de la langue parlée et écrite »³. Il faudra toutefois attendre de nombreuses commissions avant que des mesures structurantes véritablement favorables au français voient le jour.

Il y a notamment la Commission Parent sur l'enseignement au Québec qui souligne les immenses défis auxquels fait face la langue française, notamment eu égard à son statut inférieur en milieu de travail et à son très faible pouvoir d'attraction auprès des immigrants⁴. Vu ce contexte, sans le savoir, cette commission annonce en quelque sorte la crise de Saint-Léonard.

Saint-Léonard est une ville de la banlieue montréalaise qui au début des années 1960 est à 99 % francophone, mais qui, en raison de l'immigration italienne, ne le sera plus qu'à 60 % sept ans plus tard⁵. En 1963, la réaction de départ de la commission scolaire est d'adopter des résolutions pour créer des classes bilingues anglais-français dans les écoles primaires catholiques et d'ainsi répondre au désir des italophones de voir leurs enfants apprendre la *lingua del pane*, l'anglais⁶. Comme ces classes fonctionnent majoritairement en anglais et qu'elles connaissent un immense succès au détriment des classes françaises, en 1967 la commission scolaire change de cap⁷. Elle adopte une résolution visant à faire du français la seule langue d'enseignement dans les écoles primaires, l'anglais ne devant être enseigné qu'à titre de langue seconde⁸. Cette décision suscite une forte opposition chez des italophones. La victoire électorale de francophones à l'élection scolaire de juin 1968 bloque cette opposition. Qu'à cela ne tienne, la réplique vient d'un autre niveau lorsqu'en août, dans le but d'y accueillir des élèves d'origine italienne, la Commission scolaire régionale Le Royer responsable des écoles secondaires décide de transformer la seule école secondaire française de St-Léonard en une école anglaise. S'en suit une occupation de cette école par des francophones qui forcent ainsi la commission scolaire à revenir sur sa décision. Plus tard, un certain 10

septembre 1969, une manifestation de support à l'école française est organisée. Lorsque les manifestants francophones favorables à l'unilinguisme rencontrent des contre-manifestants italophones favorables au bilinguisme, une violente bagarre éclate. Comme quoi la révolution n'est pas toujours tranquille...

La crise de Saint-Léonard force le gouvernement à adopter une première loi linguistique ayant une certaine envergure. Il s'agit de la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*⁹ qui consacre le libre choix de la langue d'enseignement, tout en prévoyant une obligation pour les écoles anglaises d'assurer une connaissance du français à leurs élèves. Cette loi comme prévu très mal reçue par de nombreux francophones opposés au libre-choix qui, à leurs yeux, est synonyme d'anglicisation des immigrants et de menace pour le français. Cette opposition étant forte, au point où elle donne lieu à une immense manifestation, le gouvernement ne peut se contenter de cette loi. C'est pourquoi il crée la Commission Gendron. Cette commission constate des faits sociolinguistiques implacables : infériorité économique des francophones, perception négative de leurs revendications par les élites anglophones, obligation pour eux de connaître l'anglais, tendance marquée des immigrants à choisir l'anglais, très faible utilité du français pour les anglophones et incapacité des établissements d'enseignement supérieur à former des francophones qui puissent accéder à des postes de cadres¹⁰. Au niveau juridique, la Commission recommande au gouvernement d'adopter une loi sur le statut des langues. Mais alors se pose la question : cette loi favorisera-t-elle le bilinguisme ou l'unilinguisme ?

La réponse de la Commission Gendron à cette question est à la foi intelligente et ambiguë. Intelligente, parce qu'elle dépasse cette opposition entre bilinguisme et unilinguisme en mettant de l'avant le principe du français langue commune. L'idée, qui forme la première recommandation du rapport, est de faire du français « une langue que tous connaissent et sont capables d'utiliser, de telle sorte qu'elle puisse servir naturellement sur le territoire du Québec de moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine »¹¹. Logiquement, cela signifie que le seul bilinguisme institutionnel qui pourrait continuer d'exister serait un bilinguisme français-anglais destiné uniquement aux anglophones. La réponse de la commission est aussi ambiguë, parce qu'elle propose tantôt la consécration de droits au français pour l'ensemble des Québécois et tantôt des droits au français pour les seuls francophones. Et ses recommandations précises sont souvent très peu coercitives. Il en va ainsi en matière de langue

d'enseignement, où elle prône le maintien du libre-choix à court terme, tout en souhaitant qu'une plus grande part des immigrants choisisse l'école française.

Or, en ce début des années 1970, le libre-choix de la langue d'enseignement consacré par la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* a un effet réel, puisqu'il « provoque une tendance vers l'école anglaise, faible, mais réelle chez les francophones, très forte et constante chez les allophones »¹². Et malgré ses nouveaux pouvoirs conférés par cette loi, les efforts de l'Office de la langue française pour faire progresser le français en recourant à des mesures incitatives se révèlent vains. Très peu d'entreprises prennent des mesures structurantes pour favoriser le français. En 1973, le ministre William Tetley met son poids dans la balance pour changer la situation. Il entreprend de convaincre les 60 000 entreprises québécoises de se donner une raison sociale en français, et ce, sans avoir à payer les frais normalement exigibles. Résultat : moins de 25 lui répondent positivement. Il écrit alors personnellement au président des 500 plus importantes entreprises : à peine neuf acceptent de modifier leur nom¹³.

Après la Commission Gendron et l'échec de la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*, la prochaine étape est l'élaboration d'une grande législation. Cette étape survient en 1974 avec l'adoption de la *Loi sur la langue officielle* qui vise la langue de l'administration publique, des entreprises d'utilité publique, des professions, des affaires et de l'enseignement¹⁴. Comme son titre l'indique, cette loi consacre le français comme seule langue officielle, en plus de remplacer la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*. Par contre, dans le détail elle se révèle plutôt favorable au bilinguisme. Et la principale faiblesse de cette loi se trouve du côté de la langue d'enseignement, puisqu'elle consacre la liberté de choix, tout en la limitant par la possibilité de tests visant à s'assurer que les élèves qui s'inscrivent à l'école anglaise ont une connaissance suffisante de l'anglais.

Cette loi est un échec politique, puisqu'elle mécontente tout le monde. Des francophones trouvent qu'elle ne va pas assez loin dans la promotion du français et déplorent le recours d'allophones à des classes clandestines en vue de réussir les tests d'anglais. Bon nombre d'allophones en ont particulièrement contre ces tests qui restreignent un peu l'accès à l'école anglaise, au point où des centaines inscrivent leurs enfants à l'école anglaise illégalement¹⁵. Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle loi linguistique constitue une priorité pour le gouvernement du Parti Québécois élu en 1976. Avant cela, le ministre d'État au Développement culturel, Camille Laurin, publie un livre blanc intitulé *La politique québécoise de la langue française*¹⁶.

Ce livre blanc dresse certains constats à la base de la politique linguistique proposée:

- Si l'évolution démographique se maintient, les Québécois francophones seront de moins en moins nombreux proportionnellement au Québec et à Montréal;
- Les immigrants marquent une forte tendance à s'intégrer au groupe minoritaire anglophone;
- Dans l'entreprise, le français est, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus;
- L'anglais est la langue des affaires;
- La Confédération canadienne défavorise les francophones, notamment au Québec;
- Beaucoup de Québécois sont insatisfaits de la qualité de la langue française au Québec;
- Nos attitudes collectives ambiguës (certains veulent accepter le parler québécois, d'autres l'améliorer; plusieurs veulent le droit de travailler en français, tout en craignant que cela compromette leurs chances de succès);
- L'existence d'une volonté de redressement¹⁷.

C'est à la lumière de ces constats qu'est proposée une politique linguistique menée par l'État et basée sur certains principes. Le premier principe est le fait que, au Québec, la langue française n'est pas un simple mode d'expression, c'est le véhicule d'une culture commune originale. À ce premier principe s'ajoute un deuxième, celui du respect des minorités et de leurs langues. Le concept d'une langue commune n'est donc pas considéré contradictoire avec la pratique d'autres langues, au point où le troisième principe est relatif à l'importance d'apprendre d'autres langues que le français. Enfin, le quatrième principe est à l'effet que le statut de la langue française au Québec est une question de justice sociale, particulièrement sur le marché du travail¹⁸.

Le livre blanc s'efforce de tracer un contraste entre la *Loi sur la langue officielle* et la loi qu'elle annonce. Il est reproché à la première de rendre applicables certaines mesures « qu'aux seuls francophones ». La loi annoncée évitera cela en visant plutôt à consacrer « des droits fondamentaux de tout Québécois en matière linguistique » (notre soulignement)¹⁹.

C'est donc dans ce contexte historique et à la lumière de cette réflexion approfondie qu'incarne ce livre blanc qu'en 1977 est adoptée la loi 101, qui fait du français la langue commune de tous les Québécois.

Ressources: ssjb.com/origines-loi101



Histoire par François Lemieux

François-Albert Angers fonde le Mouvement Québec Français en 1972

Selon *Le Devoir*, pour une première fois au Québec, toutes les centrales syndicales sont réunies ainsi que tous les secteurs les plus représentatifs de la collectivité au sein d'un mouvement pour la défense du statut de la langue française, le Mouvement Québec Français (MQF). Les organismes membres avaient été sollicités par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à l'initiative de François-Albert Angers, président-général de 1969 à 1973. Le porte-parole du MQF était à la fondation Albert Allain, président de l'Union des cultivateurs catholiques (UCC) qui deviendra plus tard l'Union des producteurs agricoles mais ce sera François-Albert Angers qui présidera le MQF dans la bataille contre la loi 22 et lors de l'adoption de la loi 101 en 1977. Le MQF prenait le relais du Front du Québec Français (FQF), une coalition d'organismes formée elle aussi par la SSJBM. Alors que le FQF a fait échec à la loi 63, le MQF l'a fait pour la loi 22 grâce aux campagnes d'opinion et aux manifestations qui ont mobilisé des dizaines de milliers de personnes sur tout le territoire québécois.

INGÉRENCE ANGLICISANTE DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LES COMPÉTENCES EXCLUSIVES DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉDUCATION COLLÉGIALE

À la suite de demandes d'accès à l'information, le Mouvement Québec français (MQF) a été stupéfié de découvrir les contributions fédérales à « l'anglicisation » de l'éducation collégiale au Québec. S'appuyant sur l'Entente Canada-Québec et sur son soi-disant « pouvoir fédéral de dépenser », le gouvernement canadien ne se gêne pas pour investir depuis une décennie des millions de dollars afin de soutenir les velléités d'expansion de cégeps anglophones au Québec et de favoriser l'offre de cours en anglais, y compris dans nos cégeps de langue française. Et cette ingérence anglicisante du gouvernement du Canada dans les compétences exclusives du Québec en matière d'éducation collégiale ne s'arrête pas là. En effet, dans le cadre de programmes fédéraux, la Fédération des cégeps reçoit de la part d'Ottawa des dizaines de milliers de dollars, se plaçant donc objectivement en situation de conflit d'intérêt. Cela interroge très sérieusement la crédibilité et la légitimité des interventions publiques des dirigeants de la Fédération des cégeps sur des questions liées au renforcement de la loi 101 eu égard au réseau collégial québécois.

Face au piétinement par le Canada du modèle québécois, le premier ministre Legault doit mettre fin à cette situation intolérable, au risque de devenir complice de l'anglicisation des cégeps.

Maxime Laporte a fait valoir : « Ces révélations sont profondément préoccupantes. En plein débat sur le statut du français au collégial, voici qu'on découvre que le Canada ne se gêne pas pour s'ingérer directement dans la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation, cela pour mieux pousser son agenda anglicisant. Lui qui se dit "nationaliste", que pense donc notre premier ministre, M. François Legault, d'une telle situation ? En finançant allègrement le réseau collégial anglophone afin de résorber ses soi-disant "déficits d'espace", le Canada se trouve à alimenter la dynamique de concurrence déloyale qui défavorise le système de langue française au Québec, en plus de court-circuiter les balises de notre Ministère de l'Enseignement supérieur quant au calcul prévisionnel de l'effectif collégial. C'est totalement inacceptable. Et comme si ça ne suffisait pas déjà, Ottawa soutient volontiers l'anglicisation et à la mercantilisation de l'offre de cours dans nos cégeps de langue française. En somme, le Canada piétine le modèle québécois en piétinant aussi le statut du français.

Il est évident que si la situation perdure, la vitalité du français comme langue de l'enseignement collégial au Québec continuera à déperir et ce, avec la complicité directe de tous nos ordres de gouvernement. Le premier ministre Legault doit impérativement entendre raison et mettre fin à cette situation intolérable. »

Fondation pour la langue française



L'IMPORTANCE D'UNE FONDATION DÉDIÉE À LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis son inauguration en 2018, la Fondation pour la langue française se voue à faire la promotion de la langue française au Québec et au Canada. Son président-fondateur, Me Maxime Laporte, souhaitait doter la société civile d'un organisme entièrement apolitique qui pouvait se targuer de rassembler des gens de tous horizons afin qu'ils témoignent d'une seule voix de leur amour pour le français. Lorsque nous voyons John Parisella, Pauline Marois et Dany Laferrière de même que la centaine de partenaires et de bénévoles représenter fièrement cet organisme, nous comprenons que la vision de monsieur Laporte s'est entièrement concrétisée.

Depuis, grâce à l'appui d'importants partenaires tels le Gouvernement du Québec, Québecor, le Mouvement Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Fondation mène divers programmes de francisation auprès d'allophones et déploie des campagnes de promotion qui suscite la fierté envers notre langue auprès du grand public. Elle tient à mettre de l'avant les liens humains et l'impact positif que ces derniers ont sur l'intégration, la curiosité et le partage de la culture québécoise.

Le Québec, comme toutes nations riches de diversité, connaît des enjeux importants liés à la préservation de sa culture, de sa langue et de la création d'une synergie collective. Par le biais de ses actions, la Fondation cherche d'abord et avant tout à faire aimer notre langue et à mettre en évidence la fierté qui découle de l'utilisation de celle-ci. La Fondation continuera en 2021 de multiplier ses actions créatives et percutantes afin de contribuer à faire du français la langue commune au Québec.

Aidez-nous à faire rayonner le français en vous impliquant auprès de la Fondation à titre de bénévole, veuillez nous écrire à info@fondationlanguefrancaise.org.



CLAUDIA LAROCHELLE
À LA DÉFENSE DU FRANÇAIS



Journaliste, animatrice et autrice, Claudia Larochelle n'a pas peur d'afficher son amour et de poser des gestes quotidiens pour protéger et rendre hommage à cette langue qu'elle dit sexy et pleine de saveur. *par Marie-Anne Alepin*

Claudia, quelle a été votre première réaction lorsque vous avez pris connaissance du résultat catastrophique du français à Montréal révélé par le Bureau d'enquête?

Je n'étais pas étonnée, mais en même temps, je l'étais. Je vois aussi le déclin dans Rosemont où je vis. Ce recul du français était là bien avant l'enquête. Mais en voyant sur papier le résultat de l'enquête dans le Journal de Montréal, ça a exacerbé mon envie de faire quelque chose de manière concrète, d'autant plus que maintenant, et de plus en plus, je gagne ma vie avec l'écriture. Non seulement avec mes livres, mais beaucoup aussi avec le français en tant que communicatrice et en tant que journaliste. Il y a plein de gens autour de moi qui travaillent exclusivement en français et qui ne sont pas conscients que si ce recul se poursuit, ils ne pourront plus travailler dans leur langue. J'ai envie que mes enfants et peut-être mes petits-enfants puissent travailler en français et que les livres de mes pairs et des miens soient lus pendant des décennies parce qu'ils seront en français.

Est-ce une question de génération et est-ce que vos enfants voient ce clivage ?

Mes enfants ont 4 et 7 ans, donc ils ne sont pas dans ces questions. Là, la seule chose qu'on est en train de faire leur père et moi c'est d'allumer la flamme de l'amour pour les mots, le français et la littérature. Oui, je pense qu'il y a une question générationnelle, mais sans faire de généralité. Il y a toujours des exceptions, comme le Mouvement des jeunes souverainistes qui a fait une manifestation en décembre. Quand j'ai vu ce communiqué-là rentrer dans ma boîte de messages, c'était comme une tonne de briques qui tombait. Ah enfin des jeunes qui ont ça à cœur. Je suis très rassurée, car ces jeunes ont un bon discours. Je vais les suivre de près.

« Il faut cultiver la mémoire, le souvenir et le respect de nos ancêtres. »

Et que peut-on faire auprès des jeunes pour les conscientiser ?

Il faut cultiver la mémoire, le souvenir et le respect de nos ancêtres. On se doit de respecter ses premières militantes et premiers militants qui se sont battus. Il faudrait faire un volet à ce sujet dans les écoles pour cultiver cette flamme et la garder allumée. Je comprends qu'en ce moment, c'est l'environnement qui est au cœur des combats, mais pour moi l'un ne va pas sans l'autre. Ça nous revient à tous de transmettre cette flamme-là et comme je le dis, ce n'est pas parce qu'on est féministe, environnementaliste, qu'on ne peut pas être pro-langue française puis vouloir conserver nos atouts.

Quelles actions concrètes pouvons-nous faire ?

Il y a une mobilisation certaine qui doit être faite et le gouvernement se doit de penser à des stratégies afin qu'il y ait des actions concrètes dans les écoles et dans les entreprises. Il y a des gestes à poser pour qu'il y ait une sensibilisation puis une conscientisation. Ça passe aussi beaucoup par les artistes parce qu'ils sont rassembleurs et c'est là qu'il ne faut jamais penser qu'ils n'ont pas un rôle fondamental et important dans notre société. Ce sont les artistes qui allument les flammes dans le cœur des gens et qui animent les premiers émois pour mener un combat. David Goudreault en est un véritable exemple avec son nouvel album Nouvelle matière et sa chanson J'en appelle à la poésie. C'est un véritable hymne à la langue française, à la poésie et à nos valeurs nationales. C'est à faire écouter dans les écoles. Donc, les artistes ont un rôle important. Et je trouve que justement, en pandémie, on leur donne beaucoup trop de claques dans la face.

Un mot sur la loi 101...

Je souhaite des mesures plus musclées, des corrections, des amendes par exemple pour les commerces qui ne respectent pas cette loi-là. Pas seulement des avertissements à n'en plus finir. J'ai l'impression qu'il y a des commerçants qui s'en sacrent. Moi, je veux voir les preuves. Combien de fois j'ai dénoncé sur Twitter directement en taguant les dirigeants. J'ai l'impression qu'on lance des affaires dans l'univers, mais qu'on n'en voit pas les résultats concrets. Je suis très curieuse de voir les mesures qui seront mises de l'avant pour Montréal.

Et il faudrait valoriser la francisation de nos supers nouveaux québécois et les encourager à embarquer dans notre bateau, dans notre langue et dans notre culture...

Mais oui parce que le bateau, on l'a manqué il y a quelques années avec les nouveaux arrivants. Je suis d'origine italienne lointaine et je peux constater qu'il y a un clivage entre les italiens qui sont allés à l'école en anglais et les autres en français. Ils ont grandi dans la culture en anglais et beaucoup à Montréal parce que ce sont les portes de l'école en anglais qu'on leur ouvrait. Il est vraiment important que les nouveaux arrivants soient pris en charge en francisation et d'une manière très naturelle, accessible, mais formelle, obligatoire. Dès leur arrivée, il faut démontrer que le français, c'est notre langue et que c'est celle-ci qu'ils devront utiliser et tout ça sans oublier évidemment d'honorer leurs valeurs et racines. Libre à eux de parler d'autres langues, mais ici, c'est le français. Elle est importante parce qu'elle est à la base de plusieurs mouvements, de plusieurs combats qui ont été menés depuis longtemps au Québec.

Parlons un peu de la beauté de la langue française...

La langue française, c'est une langue qui emprunte aux racines latines, qui emprunte aux racines de pleins de cultures. C'est

une langue sexy, avec un éventail de beauté, de paillettes, de saveurs. C'est une langue porteuse et elle se déploie de toutes sortes de manières, que ce soit en poésie, dans la fiction, dans les communications... Nous sommes des fiers porteurs de cette langue-là aussi par-delà nos frontières. Et le français dans le monde a une position très importante et je ne pense pas qu'il y aura un déclin majeur. Là où j'ai peur du déclin, c'est chez moi, au Québec et surtout à Montréal.

« ...pourquoi on se met à parler tous en anglais dans une réunion où il y a juste un anglophone ? Il y a une forme d'abaissement qui se perpétue depuis plusieurs années. »

Est-ce que dans l'étape de l'urgence où nous sommes rendus, il faudrait vraiment que les concitoyens s'impliquent davantage au niveau politique ?

Bien sûr. Puisque ça passe beaucoup par les programmes, il est important de bien choisir nos élus lorsque nous allons voter. Il faut faire pression auprès d'eux. Aussi, les gens peuvent poser des petits gestes comme par exemple à adhérer à la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal et de s'informer et de s'intéresser à ce qu'elle fait. Ou adhérer à d'autres organisations comme le Mouvement pour le Québec français. Mais nous avons également un rôle au quotidien. Par exemple, pourquoi on se met à parler tous en anglais dans une réunion où il y a juste un anglophone ? Il y a une forme d'abaissement qui se perpétue depuis plusieurs années. C'est comme si on n'est pas capable de sortir de nos tripes le gène de la soumission.

Est-ce tabou selon vous de militer pour défendre le français ?

Un peu et il faut absolument le casser. Lorsque j'étais au secondaire, c'étaient les années post-référendaires et c'était tellement animé. On portait nos chandails avec la fleur de lys et on était vraiment motivé à bien appliquer la langue française. Je pense qu'on a perdu cette motivation avec le temps et que ceux qui sont encore très impliqués aujourd'hui, sont les mêmes qui dans ces années étaient les premiers à monter aux barricades. Je suis une fille de souverainistes. Donc, pour moi, c'était tout à fait naturel de reprendre le flambeau. Mes parents sont encore très allumés et sensibles parce qu'ils ont vu leurs parents souffrir. Je ne sais pas si les jeunes d'aujourd'hui sont conscients de comment étaient traités leurs arrière-grands-parents et de la manière dont ils étaient rabaissés à l'usine ou dans toutes les institutions. Ces connaissances passent par l'éducation. On connaît beaucoup l'histoire du combat féministe, celui de nos grands-mères, de nos arrière-grands-mères qui étaient complètement ostracisées et mises de côté. Mais est-ce qu'on sait aussi qu'il y avait ce même mépris-là à l'endroit des canadiens français? Pour utiliser le mot de l'époque.

Camille Laurin, père de la loi 101 explique qu'ultimement la plus grande mesure à appliquer serait de faire du Québec un pays. Parlez-moi de vos convictions.

Je me rappelle d'avoir pleuré toutes les larmes de mon corps à la dernière défaite référendaire. Les années ont passées et la flamme nationaliste et souverainiste en moi s'est peu à peu affaiblie. Je sais que je ne suis pas la seule dans cette posture-là. Et de plus en plus, je suis devenue une orpheline politique. Je n'adhérais plus au Parti Québécois et je me cherchais une identité politique. J'ai erré longtemps. Je suis même allée annuler des votes. Je ne me reconnaissais plus dans la politique comme Québécoise. Et depuis quelques mois, ça revient et je reconnais en moi ce qui m'avait allumé dans les années 90. Je pense que tout n'est pas fini et je ne suis pas la seule à ressentir cette ferveur initiale se raviver.

Est-ce que vous pensez que le recul du français est lié avec un certain déclin du mouvement nationaliste et souverainiste ?

Oui, je pense que c'est lié un peu, mais pas que. Il y a des éléments extérieurs qui sont apparus au fil des années auxquelles nous avons accordé de l'importance. L'environnement a pris beaucoup de place, et tant mieux, la mondialisation, les réseaux sociaux, etc. L'espace consacré à l'amour du français est passé au second plan. Il est temps de créer des ponts entre le français, la mondialisation, la cause environnementale, la cause féministe et de mêler les ficelles de toutes ces batailles.

Vous misez sur quoi pour la protection du français ?

Je mise beaucoup sur la francisation - transmission. Il y a une passation des passions à faire. Il y a les plus âgés qui ont à transmettre aussi cet amour aux plus jeunes. Il faut transmettre aussi la peur du déclin en parlant avec le cœur. C'est fondamental de créer des ponts entre les générations parce qu'on a perdu la mémoire et le respect de ceux qui étaient là avant nous. Et on doit laisser plus de place à nos aînés et leur donner davantage le micro. On est dans le culte de la jeunesse. Dans les médias, nous entendons les mêmes discours, car la parole n'est pas assez donnée aux plus âgés. On ne les entend pas, on ne les voit plus, ils sont absents. Pourtant, ils ont des mots pertinents pour allumer la flamme de certains combats dans le cœur des plus jeunes. La transmission, c'est fondamental.

Claudia, un dernier mot...

J'aimerais passer un message concernant les bibliothèques dans les écoles publiques de Montréal qui tombent en ruine. Ce sont les poumons d'une école qui permet de donner de l'air, de respirer et de donner un refuge à des jeunes. En ce moment, certains enseignants paient de leur poche des milliers de dollars chaque année pour améliorer sa classe pour faire un coin lecture. Le combat pour la langue française ne va pas sans le combat pour l'alphabétisation. Un peuple qui lit, un peuple qui écrit, un peuple qui a à cœur sa littérature et sa langue est un peuple meilleur.

[Nous pouvons entendre Claudia Larochelle à Plus on des fous plus on lit tous les mercredis 13 h sur Ici Première, son recueil Les Bonnes Filles plantent des fleurs au printemps est attendu au printemps en réédition augmentée chez Leméac et son livre pour enfant La Doudou aime les bisous \(illustration Maira Chiodi\) est sorti le 10 février chez La Bagnole.](#)



Fondation
Maurice-Séguin

NOS RÉALISATIONS DEPUIS JUIN 2020

par Josiane Lavallée
présidente de la Fondation Maurice-Séguin

En juin, la Fondation Maurice-Séguin a remis ses trois premières bourses dans le cadre de son concours de bourses pour la publication d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat en sciences humaines. Les trois récipiendaires pour l'hiver 2020 sont Olivier Guimond (Maîtrise en histoire, Université de Sherbrooke), Marc-André Houle (Doctorat en sciences politiques, UQAM et Simon Couillard (Doctorat en histoire, UQTR).



Olivier Guimond, Marc-André Houle et Simon Couillard

Par la suite, en septembre, dans le cadre du Prix Mérite en histoire, la Fondation Maurice-Séguin a décerné trois bourses de 100 \$ à trois étudiant(e)s ayant obtenu 100 % de moyenne générale dans leur cours d'histoire du Québec et du Canada de 4e secondaire. La Fondation a, également, remis plusieurs certificats cadeaux aux étudiant(e)s ayant eu 95 % et plus.

En octobre, la Fondation Maurice-Séguin a octroyé deux subventions pour de futures publications. La première subvention de 3 000 \$ a été attribuée à Nino Gabrielli pour son projet de publication d'une anthologie d'Hubert Aquin. La deuxième subvention de 2 000 \$ a été décernée à l'historien Stéphane Savard pour son projet intitulé : De la mémoire à l'histoire : les Révolutions tranquilles au Québec, au Canada et à l'international.

Finalement, en décembre, la Fondation Maurice-Séguin a remis trois autres bourses de 3 000 \$ dans le cadre de son concours de bourses pour la publication d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat en sciences humaines.

Les trois récipiendaires pour l'automne 2020 sont David Carpentier qui a effectué, à l'UQAM, un mémoire de maîtrise en sciences politiques intitulé : La métropole contre la nation? La politique montréalaise d'intégration des personnes immigrantes et le modèle québécois d'interculturalisme (UQAM); Jean-Philippe Carlos qui a rédigé une thèse de doctorat en histoire sur François-Albert Angers 1909-2003 à l'Université de Sherbrooke et Félix Mathieu qui a réalisé, à l'UQAM, une thèse de doctorat en sciences politiques sur : Les nations fragiles : trajectoires sociopolitiques comparées.

Les membres du conseil d'administration de la Fondation Maurice-Séguin tiennent, à nouveau, à féliciter tous les lauréats des bourses et des subventions de la Fondation en 2020 pour leur réussite académique et professionnelle.

L'Action NATIONALE

NOUVELLE ANNÉE, MÊME COMBAT

Menant le combat de l'émancipation du peuple québécois depuis 1917, la revue indépendantiste L'Action nationale n'a pas l'habitude des baisses de régime. Malgré la pandémie, L'Action nationale a donc pu compter chaque mois sur la pertinence de ses auteurs pour analyser la situation de manière active et sur le soutien appuyé de ses amis et de ses abonnés. C'est fort de ces appuis que nous entamons la nouvelle année. Et si 2020 a vu des dossiers importants aboutir au plan législatif, il est à prévoir que ces avancées soient mises en échec devant des tribunaux régissant un régime fédéral conçu pour assujettir le Québec.

Le mémoire de la Ligue d'Action nationale présenté en mai 2019 à l'Assemblée nationale a fortement appuyé le projet de loi sur la laïcité de l'État. Le verdict défavorable du juge Marc-André Blanchard étant hautement prévisible en Cour supérieure, nous continuerons à soutenir la Loi 21 au cours des appels à venir jusqu'en Cour suprême. Nous ne laisserons pas le gouvernement des juges édicter au peuple québécois, en vertu d'une Constitution imposée qui nie notre existence nationale, un carcan multiculturaliste mis en place précisément pour déployer cette dénégation. Le procès en cours contre la Loi 21 doit être dénoncé pour ce qu'il est : une attaque en règle contre l'autodétermination du Québec.

Le déclin du français au Québec sera aussi au menu de l'actualité en 2021. Nous ne laisserons pas passer une réforme timorée de la Loi 101, déjà gravement discréditée par l'octroi de 750 M \$ à l'Université McGill pour faire de l'hôpital Royal Victoria un de ses pavillons, ainsi que par le financement de 50 M \$ accordé au déjà vaste collège Dawson pour un autre agrandissement, au détriment du réseau francophone.

La pandémie a mis à nouveau en évidence le déclin constant du financement fédéral en santé, faisant ainsi la démonstration que nos impôts nous serviraient beaucoup mieux s'ils ne transitaient pas par Ottawa, d'où ils reviennent assortis de conditions violant les champs de compétence du Québec. L'Action nationale réaffirmera le refus du Québec de céder à ce chantage à coups de normes fédérales imposées à nos CHSLD ou d'assujétissement de notre programme québécois de création de logements sociaux.

Ce sont autant de dossiers que nous allons fouiller pour outiller le mouvement national. Partout au Québec, chacun fera sa part. L'Action nationale ne sera pas en reste.

C.N.-O.
PERSISTANCE

FUSIONNÉE EN 1827

C.B.H.

LES MÉTIS DE L'OUEST CANADIEN FORMENT UN PEUPLE DISTINCT ISSU SURTOUT DE L'UNION ENTRE DES FEMMES AUTOCHTONES ET DES COUREURS DES BOIS. LES FRANÇAIS SONT VÉLUS AVEC LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST ET LES ANGLAIS AVEC LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

EN 1816, LA COMPÉTITION ENTRE LES COMPAGNIES ENTRAÎNA LA BATAILLE DES SEPT-CLÈRES QUI FIT 20 MORTS. CETTE VICTOIRE DES MÉTIS FRANCOPHONES DEVIEN UN DE LEURS PREMIERS GESTES D'AFFIRMATION. TOUT COMME LE FUT LA CRÉATION D'UN DRAPEAU DISTINCTIF CONSTITUÉ DU SYMBOLE DE L'INFINI SUR FOND BLEU.

C'EST DONC LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON QUI S'ARRÊTE MAINTENANT À VENDRE SES POSSESSIONS À LA NOUVELLE CONFÉDÉRATION CANADIENNE SANS MÊME CONSULTER SES HABITANTS!

ELLE DÉTIEN LA TERRE DE RUPERT DEPUIS LA CHARTE OBTENUE PAR LE ROI D'ANGLETERRE; CHARLES II EN 1670.

LE 11 OCTOBRE 1869 À LA RIVIÈRE ROUGE.

ICI, MES AMIS, NOUS AVONS SÉPARÉ LES TERRES À LA FRANÇAISE COMME CHEZ VOUS. C'EST-À-DIRE EN LANGUES BANDES ÉTROITES QUI DONNENT UN ACCÈS À LA RIVIÈRE ET À DE LA BONNE TERRE !!

LOUIS! ILS SONT LÀ !!

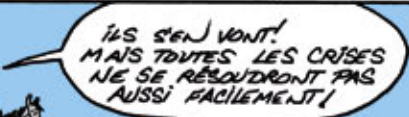
QUI ÇA?

TIENS, MON COUSIN ANDRÉ NAULT!

TU POURRAIS FRAPPER AVANT D'ENTRER !

LES ARPENTEURS DU GOUVERNEMENT D'OTTAWA SONT EN TRAIN DE TRACER EN CARRÉ, À L'ANGLAISE, UNE LIGNE À TRAVERS MON TERRAIN !!

24.





Prix JEAN-MARIE COSSETTE

pour la langue française

section Pierre-Le-Gardeur-SSJBM

LA SECTION PIERRE-LE-GARDEUR REMET SON PREMIER PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE JEAN-MARIE COSSETTE

Par Jocelyn Jalette, président de la section

La section Pierre-Le-Gardeur crée un nouveau prix. Ce dernier tient à souligner deux grands défenseurs de la langue française et leur apport à sa préservation et à sa promotion.

Tout d'abord le prix est nommé en souvenir de Jean-Marie Cossette. Ce grand patriote repentinois fut président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal à trois reprises et y fonda un club de conversation française pour les immigrants encore très actif aujourd'hui. Dans sa vie de tous les jours, monsieur Cossette fut un photographe aérien ayant fondé la compagnie Point Du Jour Aviation. Son travail fut reconnu par les Archives Nationales du Québec en 2001. Intronisé au Panthéon de l'air et de l'espace du Québec en 2014, il fut également nommé Patriote de l'année 2000, il s'évertua également à créer des liens entre le Québec et de nombreux francophones du monde tels les Louisianais et les Burkinabés, entre autres.

Le premier récipiendaire de ce prix annuel est Frans Van Dun. Son dévouement est d'autant plus remarquable que le français est une langue d'adoption pour M. Van Dun. Ce dernier étant né en Belgique dans sa partie néerlandophone. Comme lui-même aime le dire : « Est-ce que la langue ne fournit pas la clef de l'intégration, ne donne pas accès à l'héritage culturel québécois, et ne permettrait pas d'inventer ensemble un nouveau nous sans perdre notre culture d'origine ? »

En plus d'avoir épousé une Québécoise, monsieur Van Dun a épousé la cause nationale du Québec. Il a effectivement grandement contribué à la diffusion d'une langue et d'une information de qualité lorsqu'il fonda le journal « L'Écrivain public » en 1988. Son observation de la société québécoise lui fera aussi faire cette réflexion : « ... la société [d'ici] se montre ouverte à tous ceux et celles qui sont prêts à prendre racine dans une nouvelle patrie, conscients d'abord que celle-ci a un passé de quelques siècles, une langue, un patrimoine, et une culture avec toutes sortes de ramifications. L'immigrant est appelé à embarquer dans un bateau qui navigue depuis longtemps. L'histoire ici ne commence pas le jour où le nouvel arrivé met pied à terre à Dorval. »



Il sera aussi auteur d'un livre sur L'Assomption. Un journaliste d'excellence, un poète de cœur, un auteur de talent et un gars bien de chez nous : FRANS VAN DUN. Photo Archives Hebdo Rive-Nord

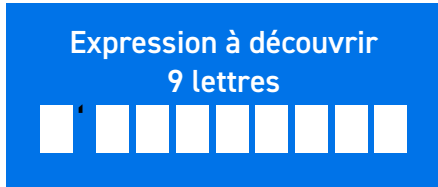


La section Pierre-Le-Gardeur, la SSJB et surtout le Québec, disent au revoir à une grande souverainiste : YOLANDE GINGRAS (1952-2020) Photo Hebdo Rive-Nord

M^{me} Gingras, Membre active de notre section, en a même été la présidente de 2000 à 2004. Désormais, la maison d'édition Point du jour, les Agapes littéraires (où nous pouvons rencontrer une sélection d'auteurs de prestige) et tant d'autres de ces activités tombent orphelines. Combien de livres historiques patriotiques, comme ceux de Georges Aubin qui déterre si bien les correspondances de nos patriotes, ne verront plus le jour. Sans sa plume talentueuse, la biographie de Henriette Cadieux, veuve de Chevalier de Lorimier, n'aurait sans doute jamais pu paraître. Son amour des livres lui fit aussi tenir une librairie à L'Assomption pendant de nombreuses années. Le peuple du Québec perd avec Yolande une grande patriote. Notre culture et notre langue ne pourront plus compter sur cette immense combattante pour les défendre et les promouvoir. On dit souvent que les cimetières sont remplis de gens irremplaçables, cette fois, c'est tristement et doublement vrai.

LE PASSE-TEMPS INTELLIGENT!

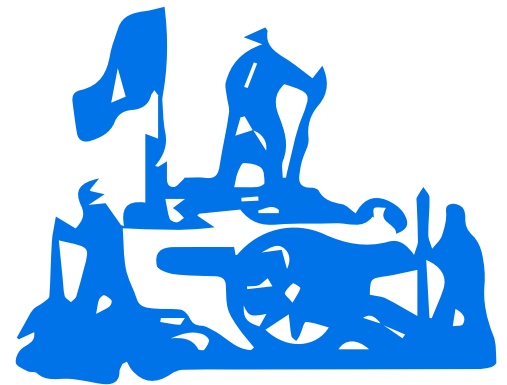
Le Québec d'hier à aujourd'hui.



Le nombre de traits correspond aux autres lettres du mot.
Les réponses à trouver sont disposées dans la grille :
De façon horizontale, verticale ou diagonale.



- 1817; Fondation de la ... :
B_____
- 1635; Fondation du ... , première institution d'enseignement :
C_____ J_____
- 1854; Permet aux transatlantiques de se rendre à Montréal :
D_____ d_____ u_____
- 1832; Le Parlement du Bas-Canada accorde les ... aux personnes de religion juive :
D_____
- 1832; Entraîne la mort de plusieurs milliers de personnes :
É_____ d_____
- 1847; Il ouvre à Québec un magasin d'alimentation, mettant fin à un monopole britannique :
J_____ - B_____ R_____
- 1809; Le premier bateau à vapeur à naviguer sur le fleuve, il appartient à John Molson et se nomme :
L'_____
- 1791; ... divise la « Province of Quebec » en deux entités :
L'_____ C_____
- 1764; Premier journal :
L'_____ d_____ /
T_____
- 1914; Le Canada entre en guerre contre ... :
L'_____
- 1803; La première usine de ... voit le jour à Saint-André-d'Argenteuil :
P_____
- 1849; Pour les femmes c'est officiellement la ... :
P_____ d_____ d_____
- 1608; Il fonde Québec :
S_____ d_____
- 1818; Fondation d'une première bourse ... :
T_____ e_____
- 1763; Par le ... la Nouvelle-France passe à l'Angleterre :
T_____
- 1639; Arrivée des ... pour l'enseignement aux jeunes Françaises et Indiennes :
U_____ :
T_____



Par : Gaston Déziel

☎ : 450 867-6477

🌐 : dictomanie.com

Vous pouvez vous procurer des volumes directement auprès des éditions Dict-O-Manie (voir détails sur notre site WEB).

Vous trouverez les réponses à la page 24.

Les membres de la SSJB peuvent
recevoir par la poste le magazine
Le Patriote en version PAPIER
au coût de 10 \$ par année !
Tél.: 514-843-8851

**VERSION NUMÉRIQUE DU JOURNAL
SUR LE SITE DE LA SSJB**

Depuis 2003, les numéros du journal *Le Patriote* sont accessibles pour les membres et les internautes sur le site Internet de la SSJB ou à

LePatriote.org

SOLUTIONS - No 3 : L'HISTOIRE

1. Bank of Montreal 2. Collège des Jésuites 3. Dragage du fleuve 4. Droits politiques 5. Épidémie de choléra 6. Jean-Baptiste Renaud 7. L'accommodation 8. L'Acte constitutionnel 9. La Gazette de Québec The Quebec Gazette 10. L'Allemagne 11. Pâtes et papier 12. Perte du droit de vote 13. Samuel de Champlain 14. The Quebec exchange 15. Traité de Paris 16. Ursulines

➤ **DON UNIQUE ET RENOUELEMENT DE VOTRE ADHÉSION COMME MEMBRE**

Cotisation annuelle due le 1^{er} janvier de chaque année (SVP Écrire en lettres moulées)

Changement d'adresse :

Nom _____

Date de naissance (JJ | MM | AA) _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

- Retournez cette partie avec votre remise.
- Veuillez ne pas tenir compte de cet avis si vous avez déjà renouvelé.
- Vous pouvez acquitter cette cotisation au secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ou auprès de votre section.

- 10 \$ - Membre régulier
- 5 \$ pour 2 ans - Membre étudiant(e) / 30 ans et moins
- 10 \$ pour 2 ans - 30 ans et moins / Travailleur(euse)
- 250 \$ - Membre à vie
- 150 \$ - Membre à vie (60 ans et plus)
- 2 \$ - Membre inscrit(e) au Service d'Entraide
- 10 \$ - Magazine Le Patriote (Version imprimée)

- Don de _____ \$
- Intéressé(e) au bénévolat



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL**

Pour protéger sa famille
et ceux qu'on aime

ENTRAIDE.CA
ASSURANCE-VIE COLLECTIVE